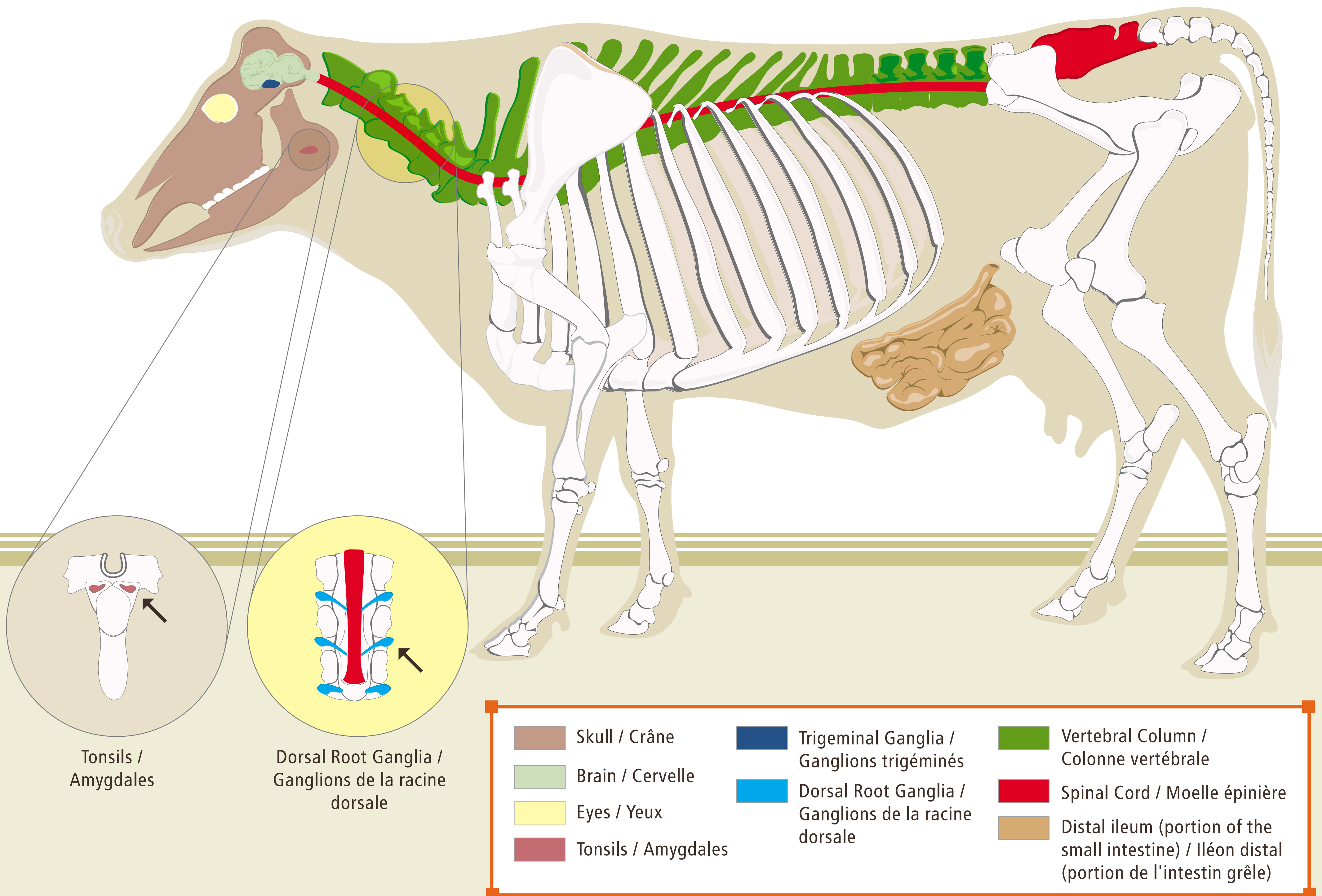




Enhanced Animal Health Controls in Effect

Contrôles accrus en matière de santé animale en vigueur



The removal and proper disposal of Specified Risk Material (SRM) are required by law.

In cattle older than 30 months of age, SRM are:

- the skull, brain, trigeminal ganglia (nerves attached to the brain), eyes, tonsils, spinal cord and dorsal root ganglia (nerves attached to the spinal cord) and the distal ileum (portion of the small intestine).

In cattle younger than 30 months of age, SRM is:

- the distal ileum.

Condemned or deadstock cattle carcasses containing SRM must be handled and disposed of as SRM. Any inedible material mixed with SRM, such as floor waste or recovered solids from waste water, must also be treated as SRM.

For additional information, contact the Canadian Food Inspection Agency at 1-800-442-2342 or visit www.inspection.gc.ca/bse.

La loi exige le retrait et l'élimination appropriée des matières à risque spécifiées (MRS).

Chez les bovins âgés de plus de 30 mois, les MRS sont les suivantes :

- Crâne, cerveau, ganglions trigéminés (nerfs rattachés au cerveau), yeux, amygdales, moelle épinière et ganglions de la racine dorsale (nerfs rattachés à la moelle épinière) et iléon distal (portion de l'intestin grêle)

Chez les bovins âgés de moins de 30 mois, les MRS sont les suivantes :

- Iléon distal

Les bovins condamnés ou les carcasses d'animaux contenant des MRS doivent être manipulés et éliminés de la même façon que les MRS. Toute matière non comestible mélangée avec des MRS, comme les déchets au sol ou les solides récupérés dans les eaux usées, doit également être traitée comme une MRS.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments en composant le 1-800-442-2342 ou visitez le site Web suivant : www.inspection.gc.ca/esb.